

MOTION TAFTA

Le conseil municipal, informé des négociations portant sur le TAFTA, souhaite attirer l'attention des citoyens de la commune sur les conséquences possibles de l'application de ce traité.

Le TAFTA, ou « Trans Atlantic Free Trade Agreement », matérialise un accord de libre échange avec les Etats - Unis.

A ce jour, mandat a été donné à la commission européenne par les 27 gouvernements de l'Union Européenne, dont la France, pour négocier cet accord .

CONSIDERANT que la mise en application de ce traité pourrait impacter directement les collectivités locales qui verraient contestés leurs choix de prestataires ou de délégataires de services publics attentifs aux normes environnementales , sanitaires et sociales, susceptibles d'être considérés comme entravant la libre concurrence et le commerce.

CONSIDERANT que l'instauration de juridictions arbitrales privées permettrait d'attaquer les Etats comme les collectivités territoriales qui défendent des normes protégeant les citoyens européens notamment en matière d'environnement de santé, d'énergie et de diversité culturelle.

CONSIDERANT que l'opacité des négociations en cours ne permet pas de vérifier si l'éventuel accord porte atteinte à la souveraineté démocratique de notre pays.

Le conseil municipal :

-S'OPPOSE

- *-à toute démarche ayant pour conséquence d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de protection des citoyens dans les domaines notamment de la santé, de l'environnement, de l'énergie, de la consommation ,de la diversité culturelle*

-DEMANDE

- *l'arrêt des négociations du traité transatlantique*
- *la diffusion de tous les éléments de la négociation en cours*
- *l'ouverture d'un débat démocratique national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens*
-

Dans l'attente :

-DECLARE

- *la commune de Saint Jean Trolimon « zone hors TAFTA »*